



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**DECLARATION D'ABANDON PAR UN PARTICULIER
D'ARME ET DE MUNITIONS A L'ETAT -volet 3- (1)**

(article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2001 - J.O. du 14 août 2001)

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : jour mois année _____

Domicile : _____

code postal _____ ville ou commune

Déclare faire abandon à l'Etat pour destruction de l'arme , des munitions (2) ci-dessous :

- Type de l'arme : pistolet revolver fusil carabine (2)
- Catégorie : _____ - Calibre _____
- Marque : _____ - Autres caractéristiques (3): _____
- N° matricule : _____
- Nombre et calibre des cartouches remises _____

- Motif de l'abandon (2) :

- application de la réglementation en vigueur
- arme reçue par voie successorale
- arme trouvée

Fait à _____, le _____

Vu par
Le commissaire de police / Le commandant de gendarmerie
(signature et cachet)

Signature du déclarant

(1) Le volet 3 est adressé sans délai par le service de police ou de gendarmerie à la préfecture du domicile du déclarant.

(2) Cocher la case utile.

(3) Si une arme est incomplète, mentionner les éléments manquants

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° D'ORDRE DE LA DECLARATION :

- Pièces présentées

pièce d'identité - nature: _____ N° _____

délivrée le jour mois année

décision de refus ou de retrait de la préfecture de :

datée du jour mois année

- Pièce à joindre,

le cas échéant, au volet 3 de la
déclaration d'abandon à adresser
sans délai à la préfecture du domicile

autorisation d'acquisition et de détention N°
délivrée par la préfecture de:

le jour mois année

récapitulé de déclaration émis par la préfecture de :

le jour mois année

constat de mise en possession par découverte

constat de mise en possession par voie successorale